

Intervention parlementaire

N° de l'intervention:

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.42

Déposée le: 23.01.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Lanz (Thun, UDC) (porte-parole)
Graf (Interlaken, PS)
Wenger (Spiez, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Les nombreux avantages des emplois décentralisés

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier dans quelle mesure l'utilisation de places de travail décentralisées, comme par exemple des espaces de travail partagés, permettrait de diminuer les frais de locaux et le flux des pendulaires et de faciliter le recrutement de personnel qualifié.

Développement :

La centralisation des places de travail présente des avantages et des inconvénients. Un flux de pendulaires en constante augmentation, ainsi que des locaux aux coûts élevés dans les centres urbains comptent parmi ces inconvénients. Ils pourraient être contrés grâce à l'utilisation de nouveaux types de places de travail, comme par exemple des espaces de travail partagés quelque peu décentralisés. Si l'administration cantonale disposait de places de travail appropriées dans des lieux décentralisés, le nombre de pendulaires chuterait et des économies pourraient être faites, car les surfaces de bureaux centrales coûtent plus cher. Des places de travail décentralisées pourraient éventuellement aussi faciliter le recrutement de professionnels, particulièrement ceux

qui ont des obligations familiales et qui habitent dans des zones plus périphériques. La réforme des Directions en cours doit être utilisée pour examiner les modèles correspondants.

Le canton de Berne a déjà signé la charte « Work Smart » en 2015 et s'est ainsi positionné en faveur de modèles de travail nouveaux et flexibles. La réforme des Directions nous donne l'occasion de mieux ancrer cette possibilité et d'inciter les collaborateurs et collaboratrices à y avoir recours. En offrant la possibilité de travailler au moins un jour par semaine à proximité du domicile dans un espace de travail partagé, la motivation au travail peut être renforcée, les émissions de CO₂ réduites, les routes et les chemins de fer décongestionnés et le temps passé dans les transports diminué.

Les modèles de travail flexibles permettent également de multiplier l'utilisation des places de travail, et ainsi de réaliser des économies.

Avec près de 14 500 collaborateurs et collaboratrices, le canton de Berne est le plus grand employeur de l'Espace Mittelland. En mettant activement en place les modèles de travail flexibles et en encourageant de manière ciblée les collaborateurs à effectuer au moins un jour de travail par semaine dans un espace de travail partagé, le canton peut tenir le rôle de précurseur.